

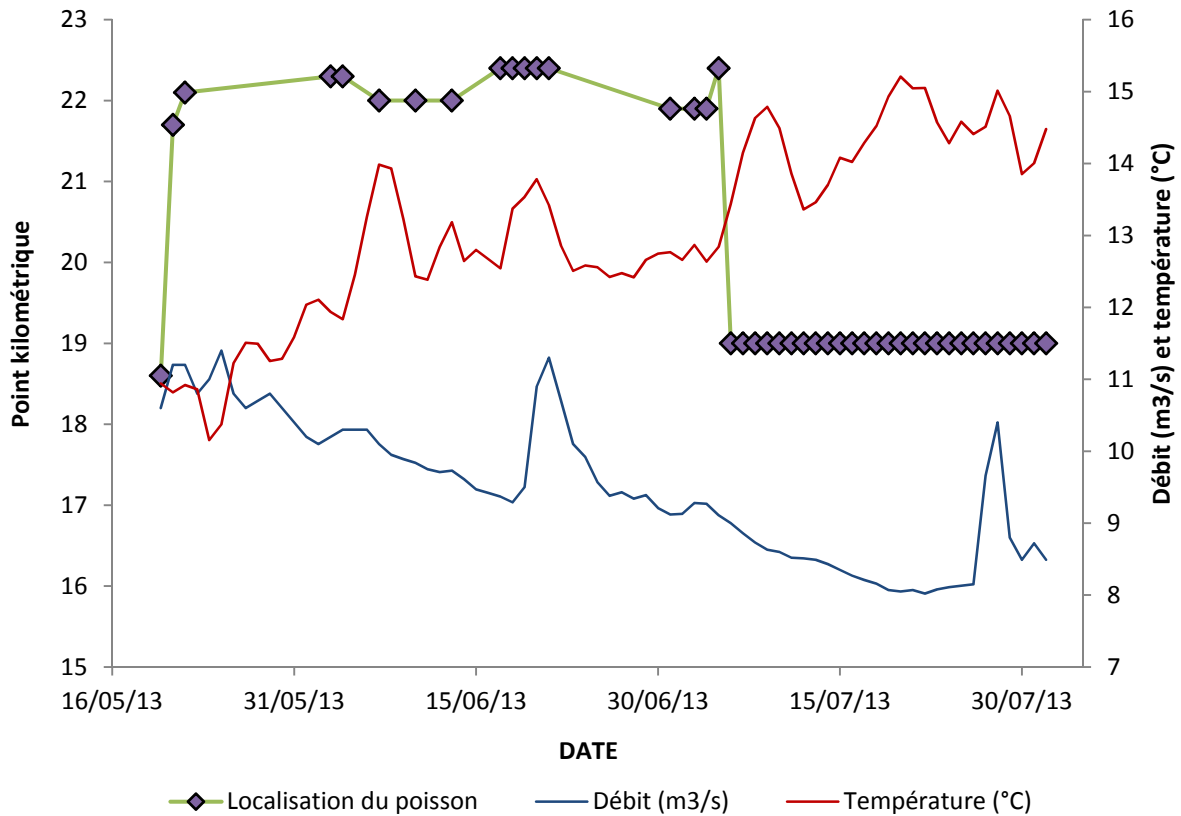


ANNEXE E

Comportement migratoire individuel des individus radiopistés



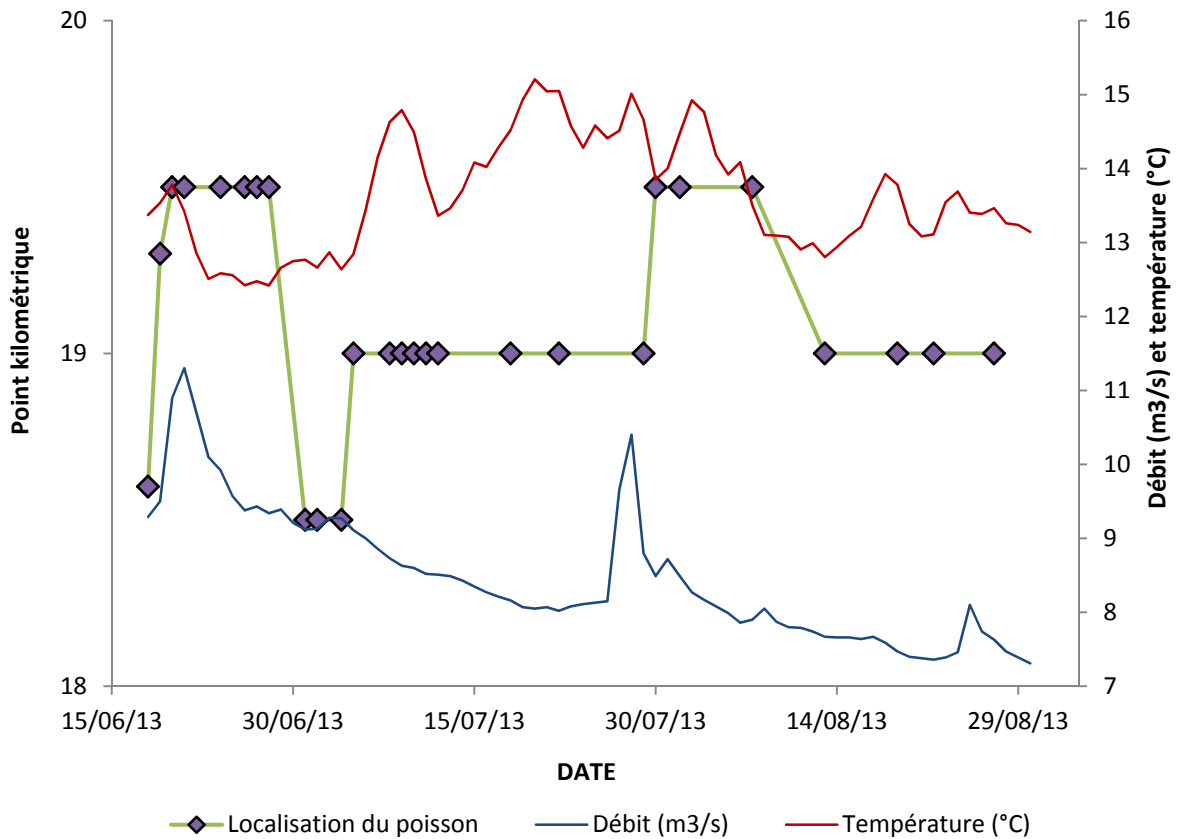
Saumon 49024 : Marqué le 28 mai 2013 (767mm & 3987gr)



Le saumon 49024 progresse de 4 km en moins de deux jours après sa remise en eau. Il est ensuite localisé dans une zone courante pendant 37 jours.

Il va alors entamer une dévalaison fulgurante d'environ 3 km pour s'arrêter dans une fosse profonde (même fosse que le saumon 49045). Il n'en bougera plus jusqu'à la fin du suivi (mars 2014).

Il est probable que cet individu soit mort dans cette fosse, sans raison apparente. Cependant, la récupération du poisson n'a pas été possible pour le confirmer. La régurgitation de l'émetteur est peu probable étant donné que l'individu était toujours formellement en mouvement plus de 40 jours après son marquage.

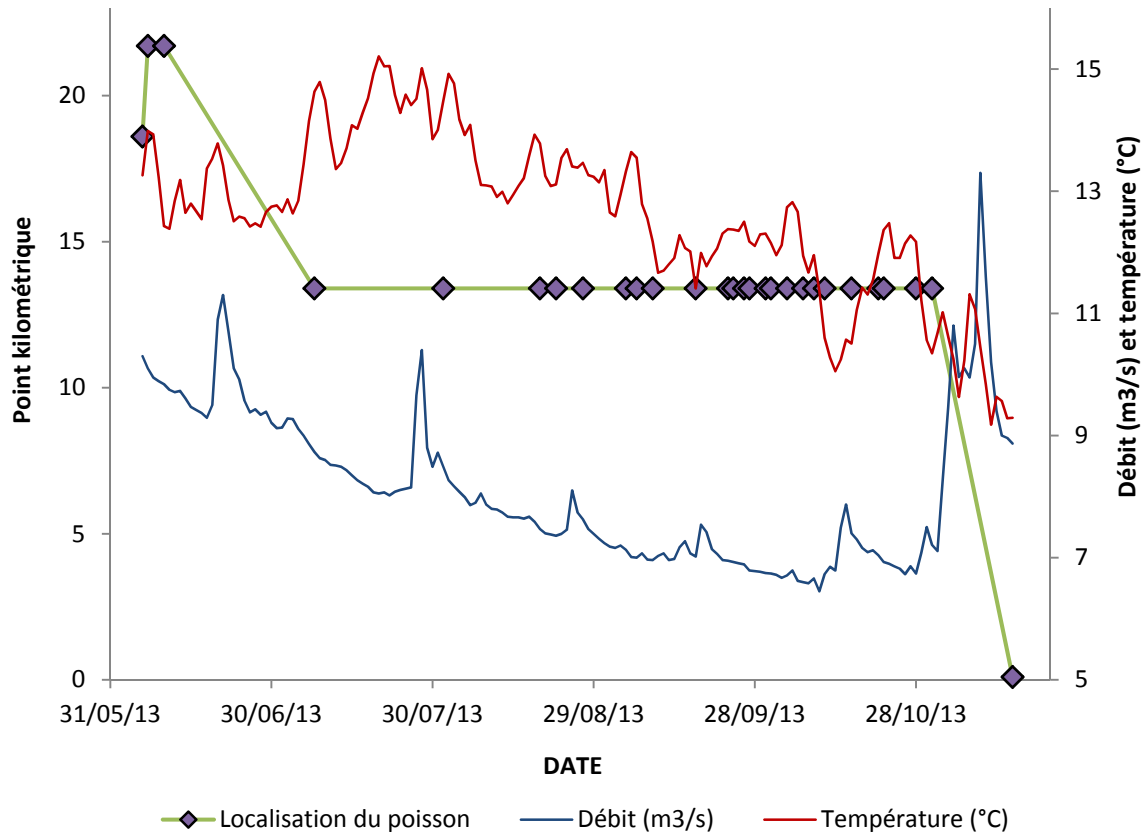


Le saumon 49045 va progresser d'un km dans la journée qui suit sa remise à l'eau. Il va alors être localisé dans une zone encombrée (nombreux embâcles) pendant une quinzaine de jours. Il va ensuite dévaler jusqu'au site de piégeage où il sera localisé pendant une semaine.

Il progresse jusqu'à une fosse profonde où il reste pratiquement tout le mois de juillet. Suite à un coup d'eau, il finit par rejoindre une zone courante où il restera la première quinzaine d'août.

A partir du 15 août, il est uniquement localisé dans une fosse profonde (même fosse que le saumon 49024) jusqu'à la fin de l'étude. Une régurgitation de l'émetteur pour cet individu est peu probable étant donné qu'il était toujours formellement en mouvement plus de 30 jours après son marquage. Cet individu est donc probablement mort dans la fosse.

La récupération du poisson n'a pas été possible.

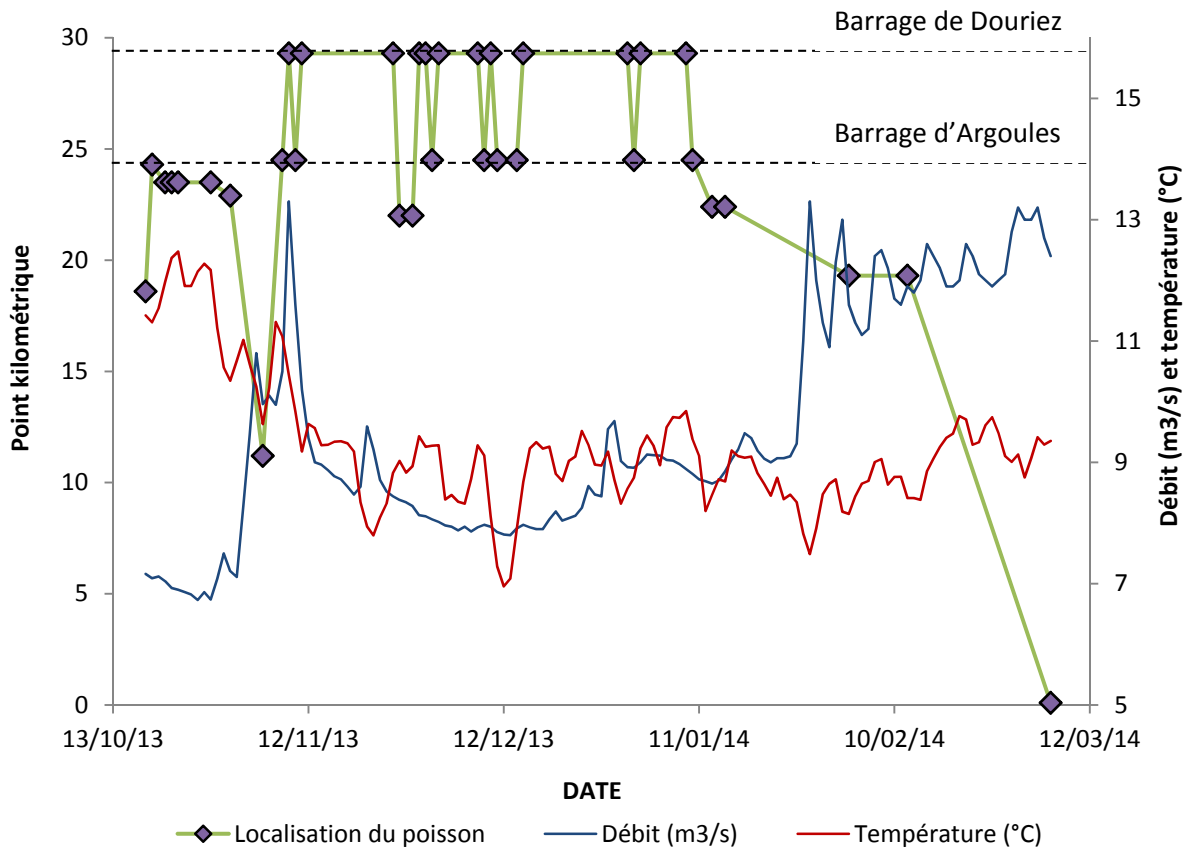


Le saumon 49055 a progressé de 3,3 km dans la journée qui suit son marquage. Il va alors rester quatre jours immobile dans la fosse aval du seuil du Moulin de Maintenay qui ne pose pas de problème de franchissabilité (vannes ouvertes sans colmatage, pas de chute aval).

Suite à la hausse des débits le cinquième jour, l'individu dévale 8,3 km pour se retrouver dans une zone profonde plus lenticule et à seulement 13 km de la baie d'Authie soit à environ 5 km en aval du site de piégeage. Le saumon va alors être localisé sur ce secteur pendant plus de 3 mois (115 jours) à différents emplacements sur un linéaire de 100m.

A la fin octobre, le poisson ne sera plus localisé sur le secteur et il est retrouvé mort en baie d'Authie (près du PK 0) quinze jours plus tard par un chasseur. Il est alors dans un état de décomposition bien avancé et l'émetteur est toujours en place dans l'estomac.

Aucune cause de la mort ne pourra être avancée au vu de l'état du poisson et seule la présence d'œufs apportera une information importante quant au sexe de l'individu.

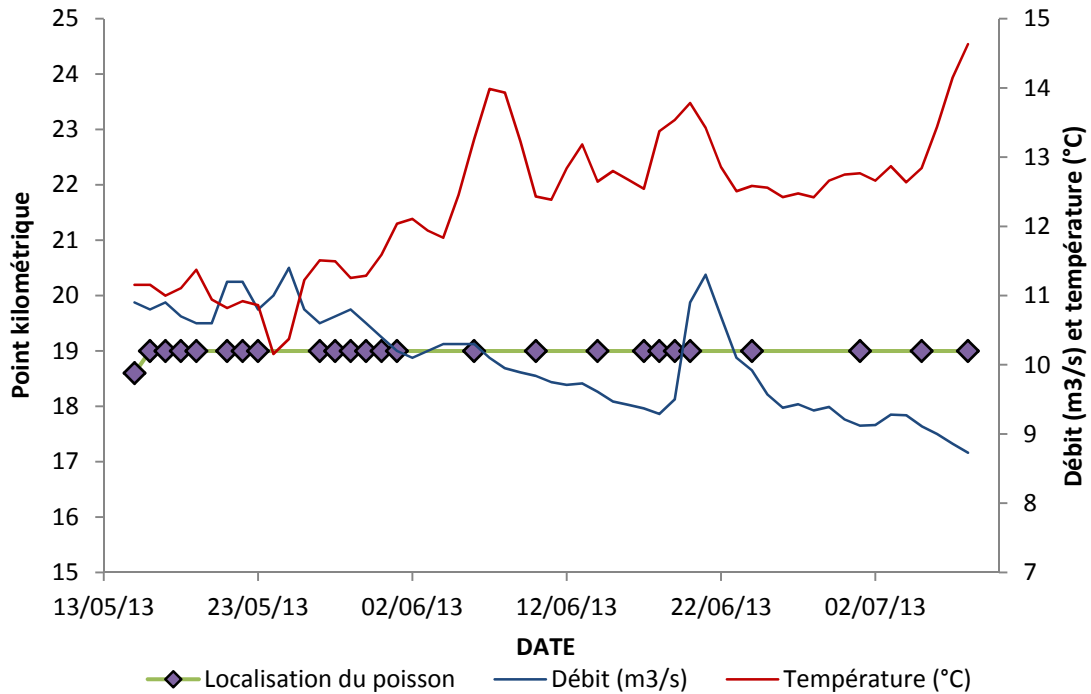


Le saumon 49095 va dans un premier temps adopter le même type de comportement que les autres saumons marqués. Il va reprendre une activité migratoire en parcourant 6 km dans la journée suivant son marquage, puis va observer une pause de onze jours sous un embâcle. Il va ensuite dévaler brutalement 12 km en une journée suite à une forte augmentation de débit (+50% en moins de 3 jours). Cependant, au contraire des autres saumons radiopistés, il va à nouveau progresser vers l'amont trois jours après sa fulgurante dévalaison, en parcourant 18 km en moins de soixante-dix heures, jusqu'à bloquer sur le second obstacle à la migration suivi par un récepteur fixe de radiopistage, le barrage de Douriez.

Ce saumon finira probablement par se reproduire dans le canal de dessèchement de Douriez en aval du barrage, où il sera précisément localisé sur deux zones de fraies pendant cinq jours et où plusieurs nids de pontes ont été comptabilisés.

A partir de mi-janvier, le saumon va entamer une lente dévalaison jusqu'au début du mois de février. Un radiopistage embarqué entre le 1^{er} récepteur fixe (PK 24,4) et la baie d'Authie (PK 0) dans le courant du mois de février, ne permettra pas de localiser le saumon. Il est probable que l'individu ait réussi à redescendre en mer après reproduction.

Truite de mer 50625 : Marquée le 15 mai 2013 (556mm & 2123gr)



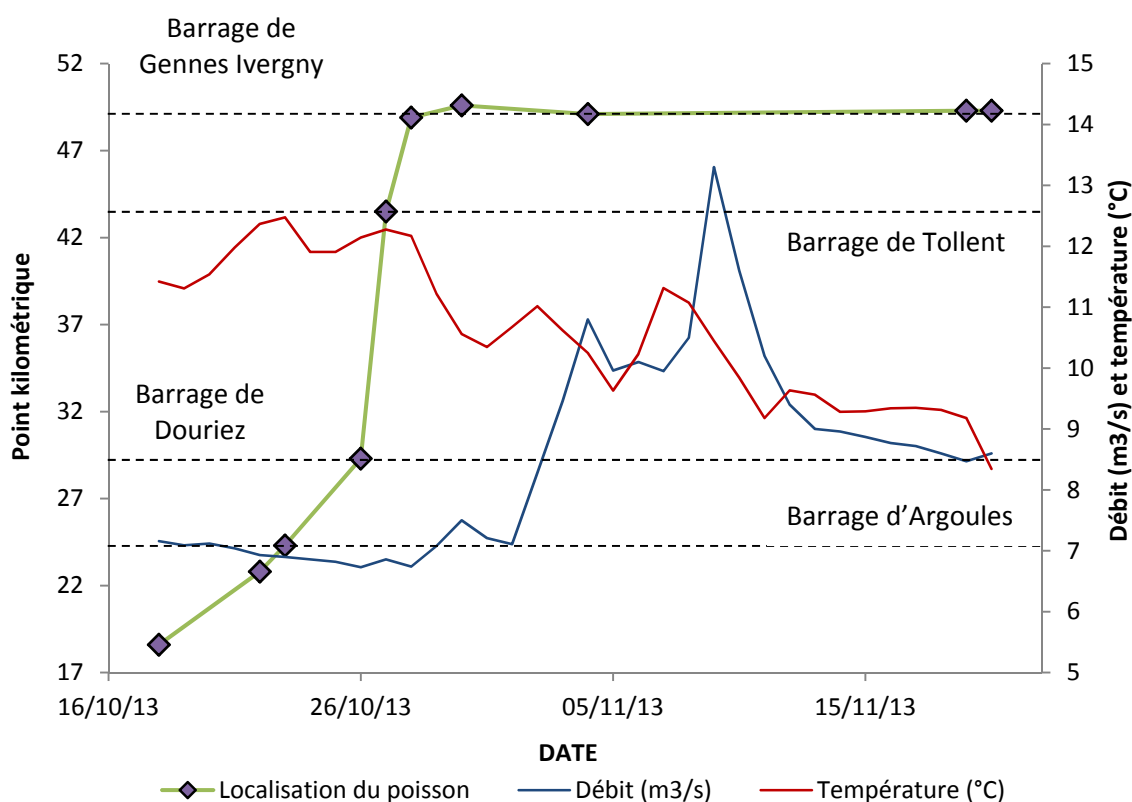
La truite de mer 50625 ne progressera que de quelques centaines de mètres dans la journée qui suit son marquage.

Elle est localisée à différents emplacements sur un linéaire de 100 m pendant pratiquement deux mois.

L'émetteur passe en « double bip » (option mortalité) le 08 juillet 2013, indiquant que ce dernier est immobile depuis 12 heures et donc que le poisson est mort.

Aucun reste du poisson ne pourra être récupéré.

Au vu du comportement de cet individu, il est fort probable que la manipulation de marquage ait eu un impact conséquent sur sa survie. Le déplacement de l'individu plus d'un mois après son marquage laisse supposer à une infection post-opératoire.

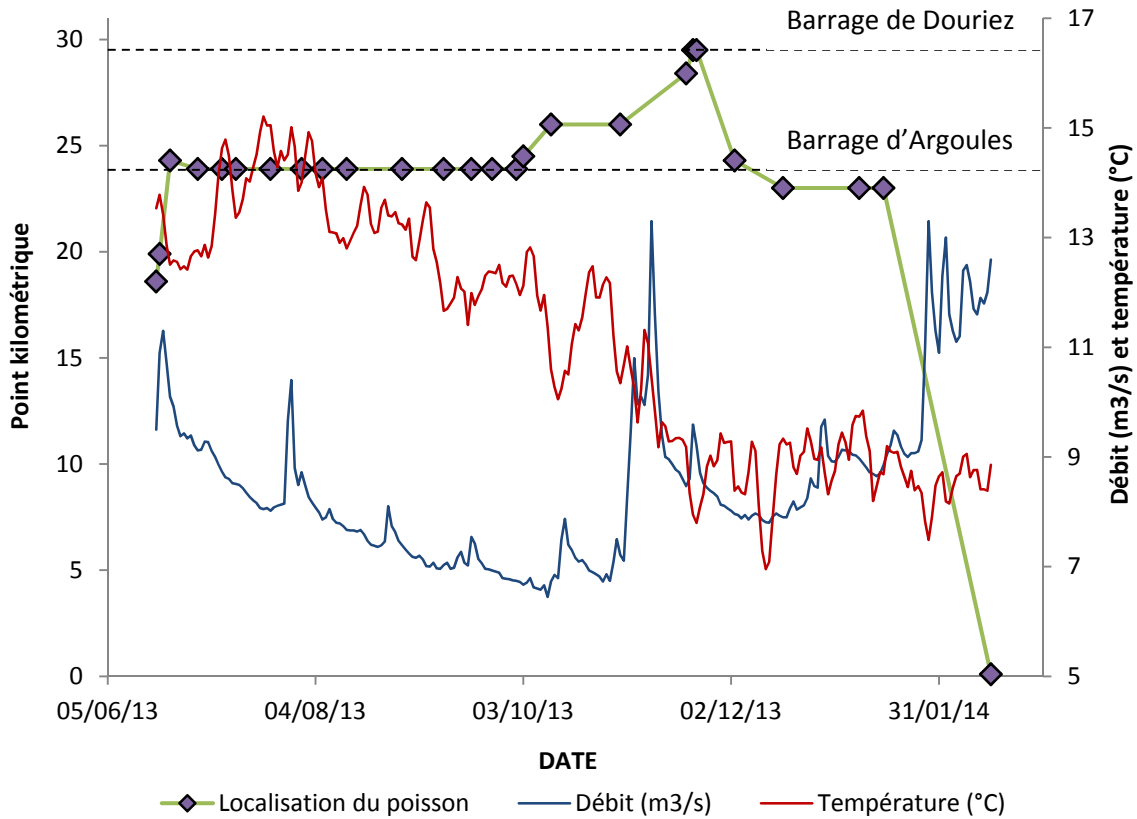


La truite de mer 50634 a rapidement repris une activité migratoire régulière en parcourant plus de 30 km dans les 10 jours qui ont suivi son marquage.

Elle franchira les premiers obstacles sans difficulté majeure pour atteindre l'amont du barrage de Gennes Ivergny. Elle ne bougera plus pendant plus de quinze jours avant que son émetteur ne passe en « double bip » (option mortalité) le 19 novembre 2013, indiquant que ce dernier est immobile depuis 12 heures et donc que le poisson est mort.

Le 20 novembre, le poisson sera retrouvé mort sous 1,5 m d'eau. Il apparaît clairement qu'une infection post-opératoire au niveau de la cicatrice s'est développée, provoquant la mort de l'individu.

L'autopsie de l'individu indiquera qu'il s'agissait d'une femelle qui ne s'est pas reproduite (gonades pleines d'œufs).

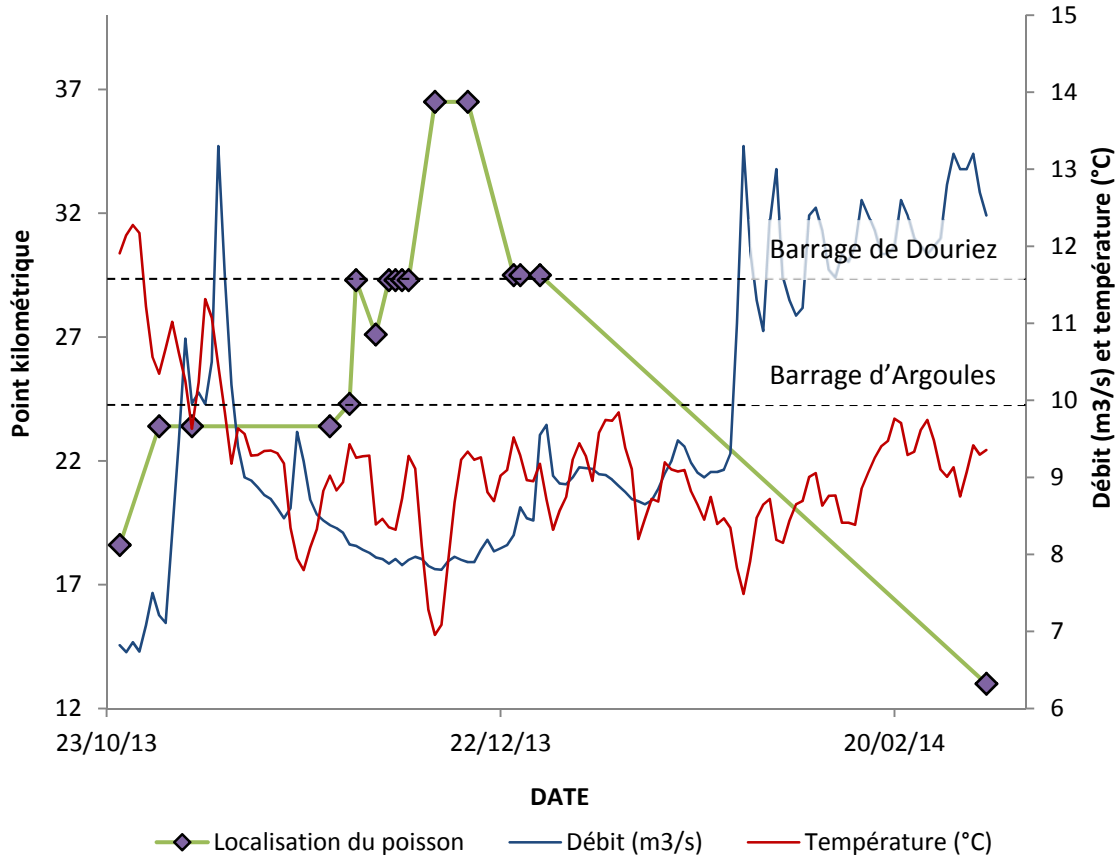


La truite de mer 50654 reprend une activité migratoire rapidement après sa remise en eau en parcourant 6km vers l'amont en moins de 3 jours.

Elle franchit le barrage d'Argoules sans problème puis redévale sur le linéaire en aval, d'où elle ne bouge plus pendant plus de trois mois.

Au début du mois d'octobre, elle reprend une migration assez lente jusqu'à bloquer sur le barrage de Douriez. Elle va alors rejoindre un secteur situé en aval, sans zone de reproduction intéressante localisée.

Le poisson ne sera plus localisé à partir de la fin-janvier. Un radiopistage embarqué entre le 1^{er} récepteur fixe (PK 24,4) et la baie d'Authie (PK 0) dans le courant du mois de février, ne permettra pas de localiser le poisson. Il est probable que l'individu ait réussi à redescendre en mer sans avoir été localisé sur des zones de reproduction.

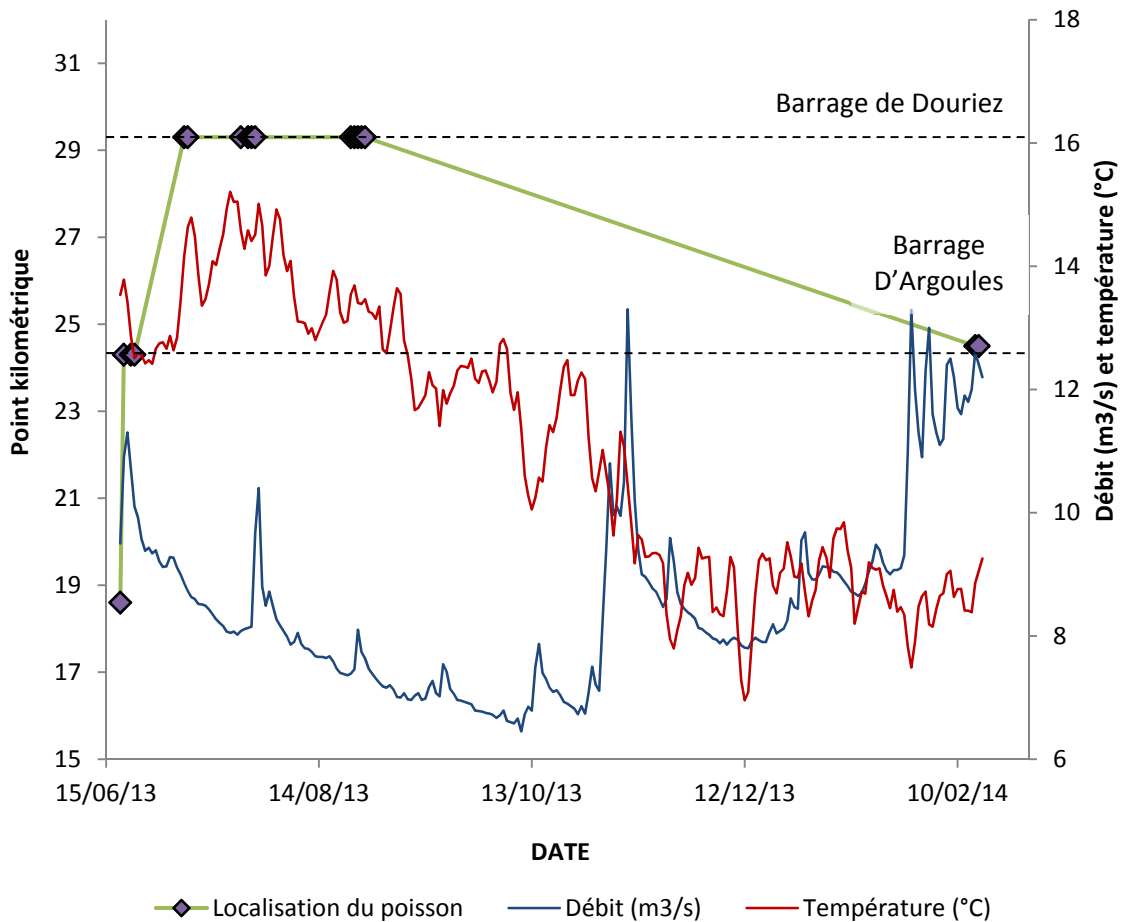


La truite de mer 50673 va progresser en amont du site de piégeage puis va observer une pause de vingt jours sous un embâcle.

Au début du mois de décembre, le poisson va progresser jusqu'au barrage de Douriez qu'il franchira après plus d'une semaine de blocage. Il sera localisé pendant cinq jours à proximité de la première zone de reproduction en amont du barrage de Douriez (radier de Dompierre sur Authie), où un nid de ponte sera comptabilisé.

A la fin du mois de décembre, le poisson dévalera puis sera à nouveau localisé seulement deux mois plus tard au PK 13. Il ne sera plus localisé par la suite.

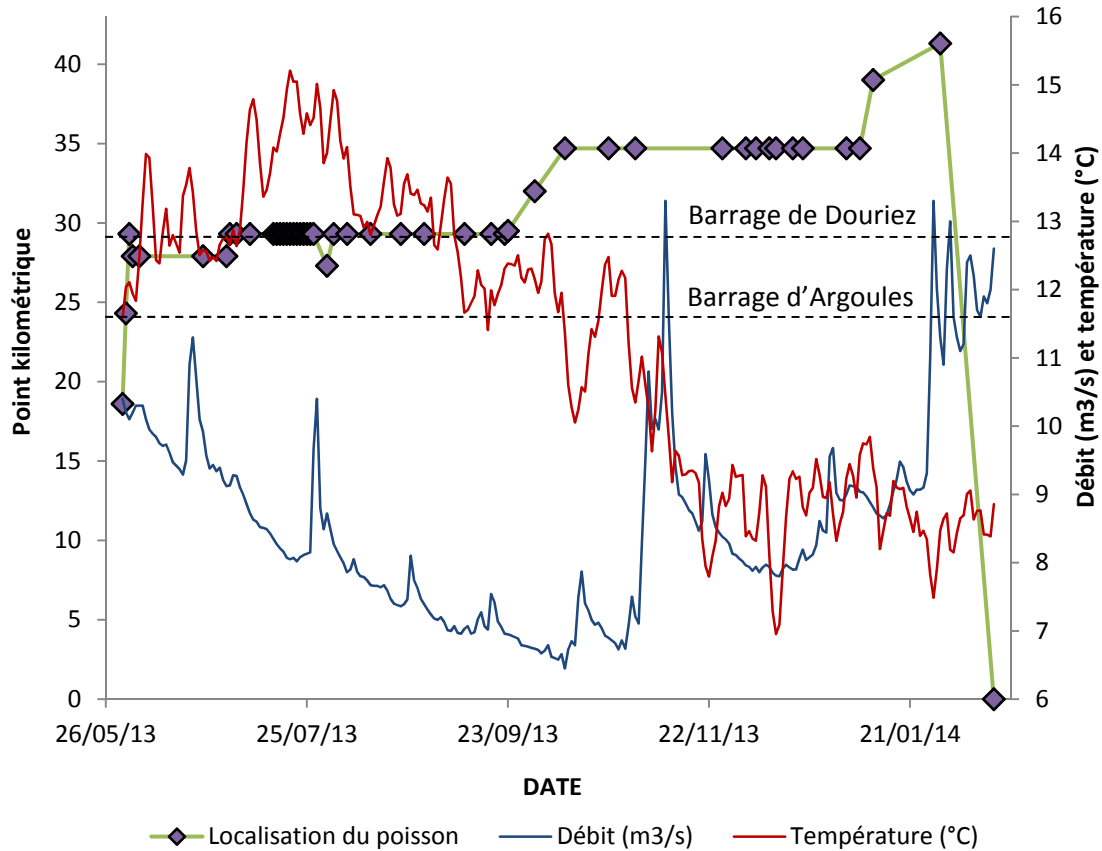
Il est probable que cet individu soit redescendu en mer, bien que son comportement de dévalaison soit beaucoup moins rapide que celui observé pour d'autres individus.



L'émetteur 50687 a connu un problème majeur pour sa localisation. En effet cet émetteur n'a pu être localisé manuellement car un signal était reçu en permanence sur cette fréquence, le long de la vallée de l'Authie. Cependant les récepteurs fixes de radiopistage ont pu localiser le poisson lorsque celui-ci se présentait en aval ou en amont d'un ouvrage équipé, ces derniers pouvant détecter le nombre exact de pulsations par minute émis par l'émetteur, ce qui est impossible à l'oreille.

Cet individu a donc été reçu au barrage d'Argoules dans la journée qui a suivi son marquage, puis au barrage de Douriez pendant une quarantaine de jours. Le poisson ne sera alors plus localisé pendant cinq mois, avant qu'il soit à nouveau reçu sur le site d'Argoules dans le courant du mois de février.

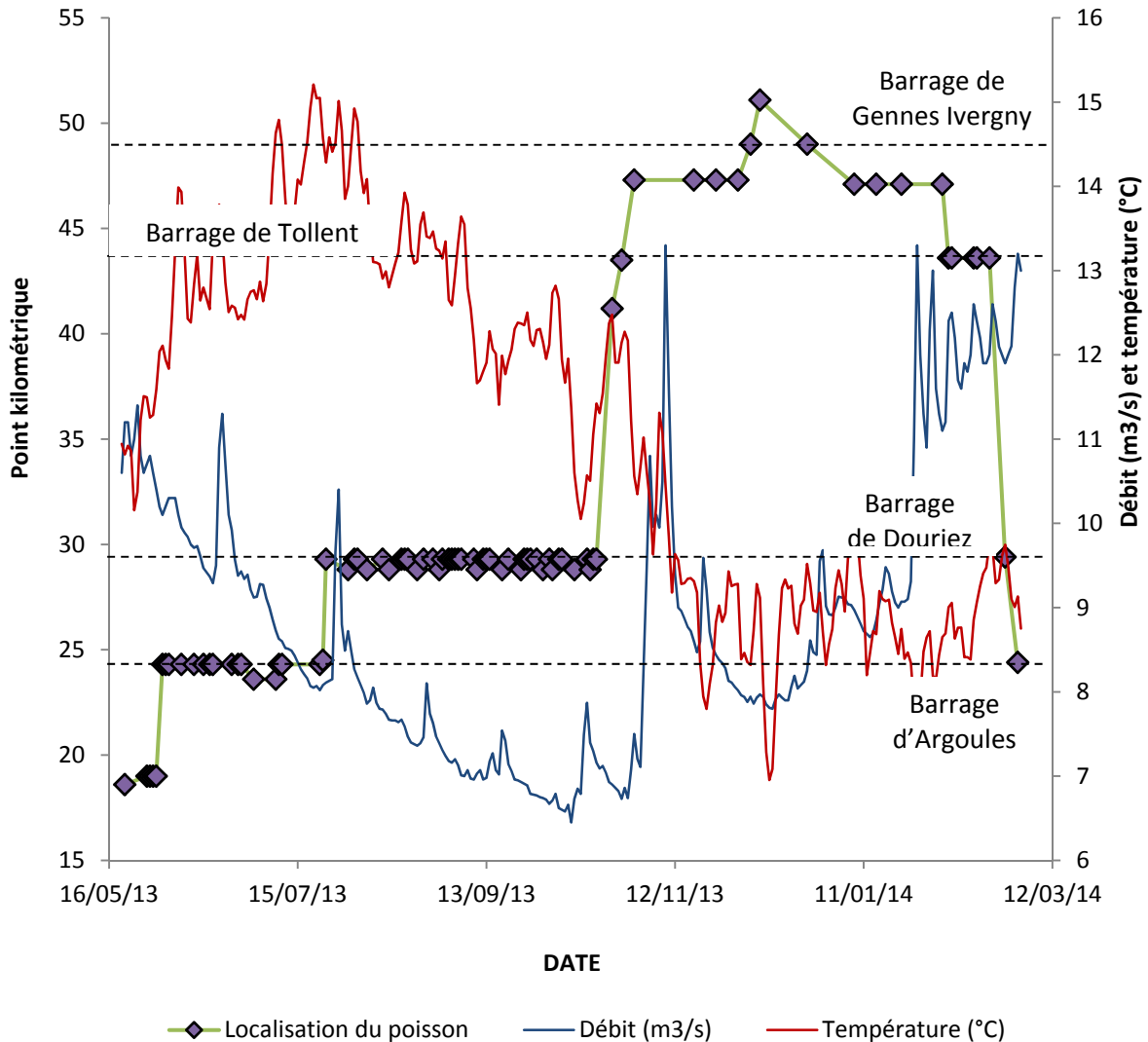
Il est difficile d'interpréter le comportement de cet individu. L'hypothèse la plus probable est que ce poisson ait franchi le barrage de Douriez après une durée de blocage conséquente. Il a pu se reproduire sur des zones de reproduction en amont, avant de dévaler dans le courant du mois de février pour retourner en mer. Le fait que l'individu ne soit pas reçu à Douriez en phase de dévalaison est tout à fait possible étant donné que certains poissons radiopistés ont dévalé des ouvrages tellement rapidement qu'ils n'ont pas été reçus par le récepteur fixe.



La truite de mer 50700 va rapidement atteindre le barrage d'Argoules puis celui de Douriez. Au vu des données reçues par le récepteur fixe de Douriez, le poisson montera régulièrement jusqu'au pied du barrage pendant plus de deux mois.

Le poisson finira par franchir l'obstacle à la fin du mois de septembre, puis sera localisé tout l'hiver à proximité de deux zones de reproduction (radiers de Dompierre sur Authie et de Labroye). Plusieurs nids de pontes y seront comptabilisés.

Lors de la descente embarquée réalisée courant février entre le récepteur fixe en amont et la baie d'Authie, l'individu ne sera pas localisé ce qui laisse supposer que ce dernier a redévalé en mer.



La truite de mer 50711 va seulement progresser de quelques centaines de mètres après son marquage. Au bout d'une quinzaine de jours, elle va atteindre le linéaire en aval du barrage d'Argoules où elle sera localisée pendant une cinquantaine de jours. Au vu des données enregistrées par le récepteur fixe d'Argoules, le poisson restera sur le linéaire en aval sans monter au pied du barrage.

A la fin juillet, la truite de mer va monter jusqu'au pied du barrage de Douriez. Elle va alors adopter un comportement très particulier. En effet, du 1er août au 18 octobre 2013, le poisson montera régulièrement jusqu'au pied du barrage, tous les 1 à 8 jours. Sur cette période, le poisson sera enregistré 34 fois au pied du barrage, sur des périodes de quelques dizaines de minutes à plus de 10 heures.

Lorsqu'elle n'est pas reçue au pied du barrage, la truite de mer se replie sous un embâcle situé à environ 400 m en aval. Il est très intéressant de remarquer que cet individu se repliera systématiquement sous le même embâcle. Il ne sera jamais localisé à un autre endroit sur le linéaire.

Cette observation laisse suggérer que l'individu a tenté en vain d'accéder en amont du barrage pendant l'été et que ce dernier s'est replié régulièrement dans une zone plus calme en aval.

Suite au coup d'eau du mois d'octobre, le poisson franchit le barrage de Douriez et le barrage de Tollent. Il va alors être localisé sur le linéaire amont où des zones intéressantes pour la reproduction sont localisées.

Au début du mois de décembre 2013, le poisson franchit le barrage de Gennes Ivergny et celui de Vitz sur Authie. Il sera alors localisé quelques centaines de mètres en amont de Vitz sur Authie avant de redévaler jusqu'en aval du barrage de Gennes Ivergny, linéaire présentant de nombreuses zones de reproduction favorables.

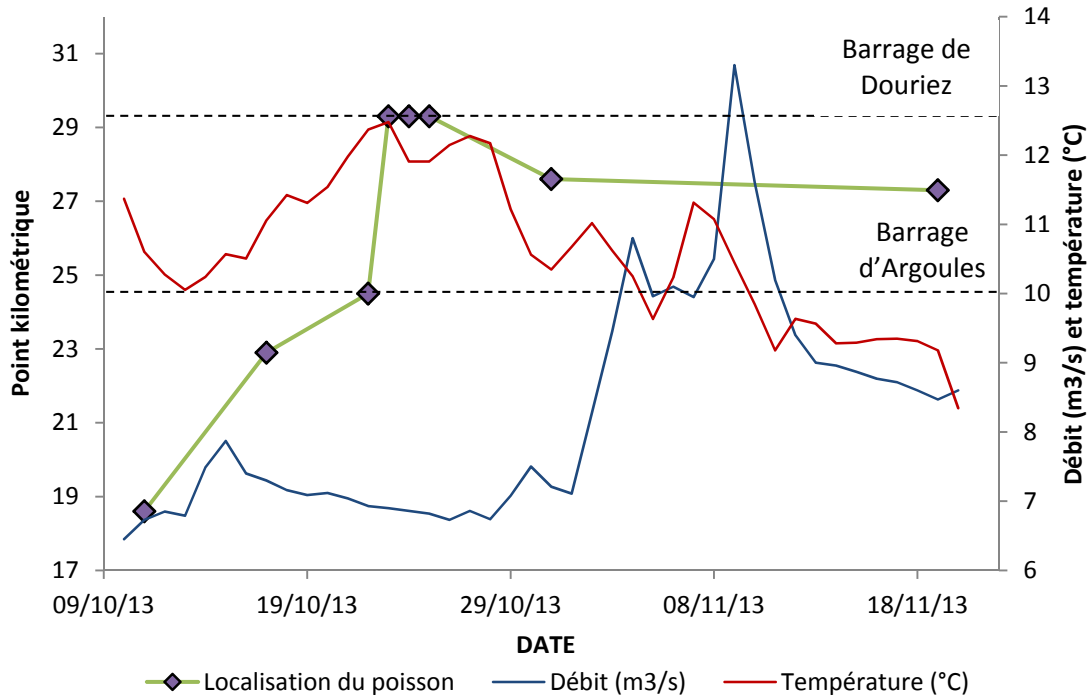
Il sera localisé à proximité de plusieurs frayères où de nombreux nids de pontes ont été comptabilisés.

Au début du mois de février, la truite de mer entame une dévalaison vers l'estuaire.

L'individu sera alors localisé 12 jours à l'amont immédiat du barrage de Tollent. Il est probable que le poisson ait rencontré des difficultés pour dévaler ce barrage.

Le poisson sera ensuite reçu aux barrages de Douriez puis d'Argoules qu'il dévalera sans difficulté apparente.

Il est très probable que cet individu se soit reproduit sur le linéaire entre Tollent et Gennes Ivergny, et qu'il ait ensuite dévalé pour retourner en mer.



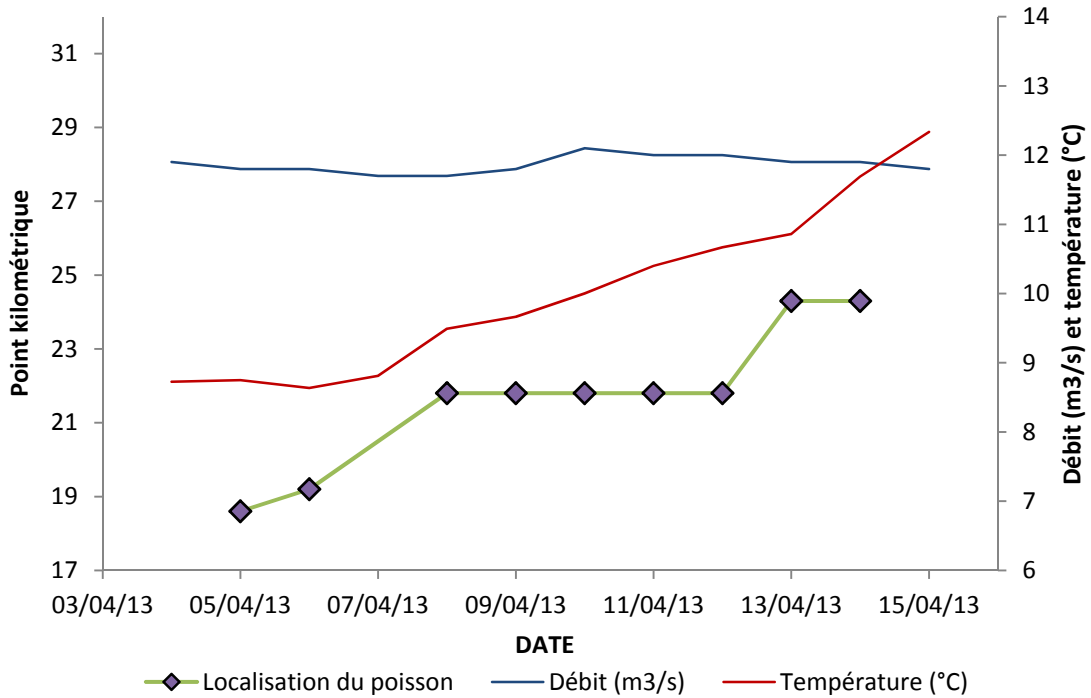
La truite de mer 50721 va franchir le barrage d'Argoules et atteindre le barrage de Douriez moins de douze jours après son marquage. Elle va alors stationner trois jours en aval avant de se replier sur 2 km.

Un mois plus tard, l'émetteur passe en « double bip » (option mortalité), indiquant qu'il est immobile depuis 12 heures et donc que le poisson est mort.

Le poisson ne pourra être récupéré.

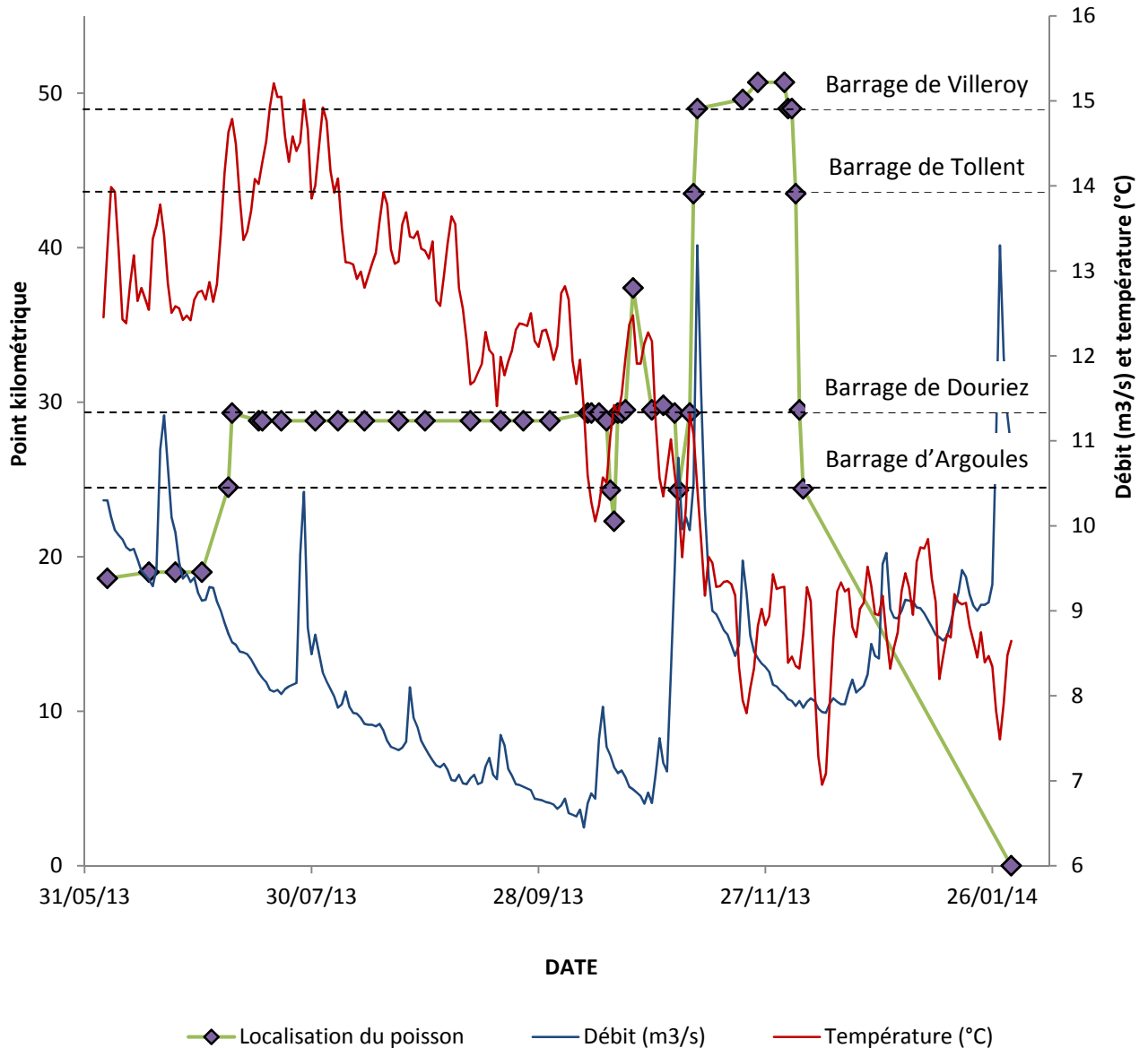
Il est probable que la manipulation de marquage chirurgical ait eu un impact sur la survie de cet individu. En effet, le poisson a été marqué très tardivement (octobre) et sa maturation sexuelle avait probablement déjà bien avancé.

Truite de mer 50730 : Marquée le 05 avril 2013 (442mm & 836gr)



La truite de mer 50730 n'a pu être localisée que sur une quinzaine de jours. Alors qu'elle approchait l'ouvrage d'Argoules, elle disparaîtra du jour au lendemain. Le poisson ne sera pas retrouvé sur les linéaires en aval et ne sera jamais reçu sur les récepteurs fixes.

Il est probable que cet individu ait été capturé et non remis à l'eau, bien qu'aucune déclaration n'ait été effectuée à la Fédération.



La truite de mer 50741 va rester positionnée quelques centaines de mètres en amont du site de piégeage pendant les jours qui suivent sa remise à l'eau.

Elle va ensuite progresser rapidement jusqu'à atteindre l'aval du barrage de Douriez. Après avoir bloqué quelques heures, elle va se replier dans une fosse à plus de 800 m en aval de l'ouvrage. Elle n'en bougera plus jusqu'à la mi-octobre, soit près de trois mois.

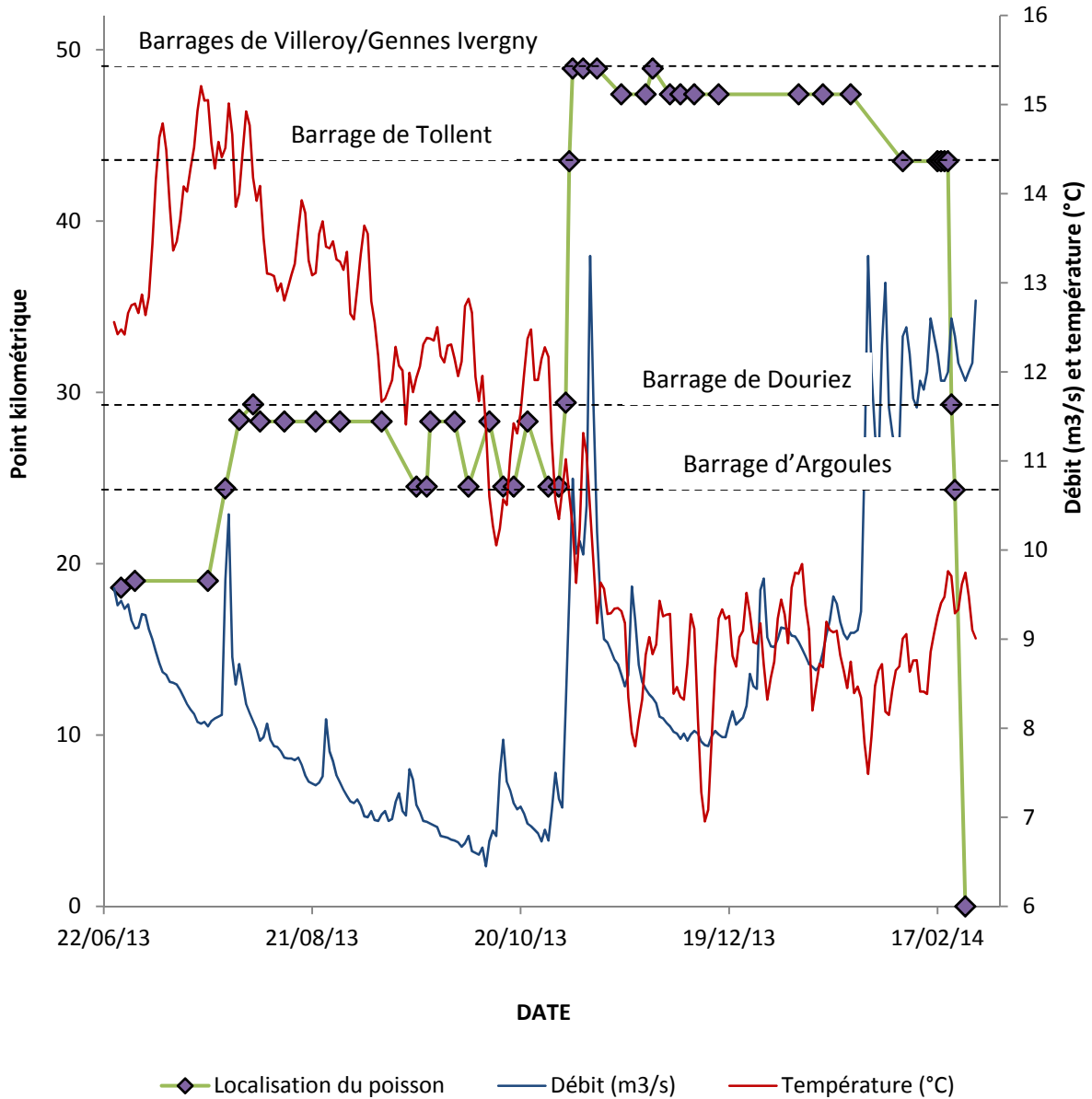
Suite au coup d'eau du mois d'octobre, le poisson va dans un premier temps dévaler jusqu'au linéaire en aval du site d'Argoules, puis va brusquement remonter et franchir l'ouvrage de Douriez.

Le très gros coup d'eau qu'a connu l'Authie à la fin du mois de novembre 2013, va également dans un premier temps entrainer une dévalaison de l'individu qui va ensuite rapidement remonter jusqu'à franchir les barrages de Tollent et de Villeroy.

Le poisson va alors être localisé pendant 7 jours en aval du barrage de Vitz sur Authie (non suivi par un récepteur fixe). Il est probable que cette truite de mer se soit reproduite sur une frayère potentielle en aval du barrage de Vitz sur Authie. Aucun nid de ponte n'a été comptabilisé sur ces zones intéressantes, cependant la visibilité n'a pas permis d'observer l'intégralité des zones de reproduction potentielles.

A la mi-décembre, le poisson va entamer une rapide dévalaison et va être enregistré au niveau de chaque ouvrage suivi.

Le radiopistage embarqué du mois de février ne permettra pas de localiser le poisson, il donc très probable que ce dernier soit retourné en mer.



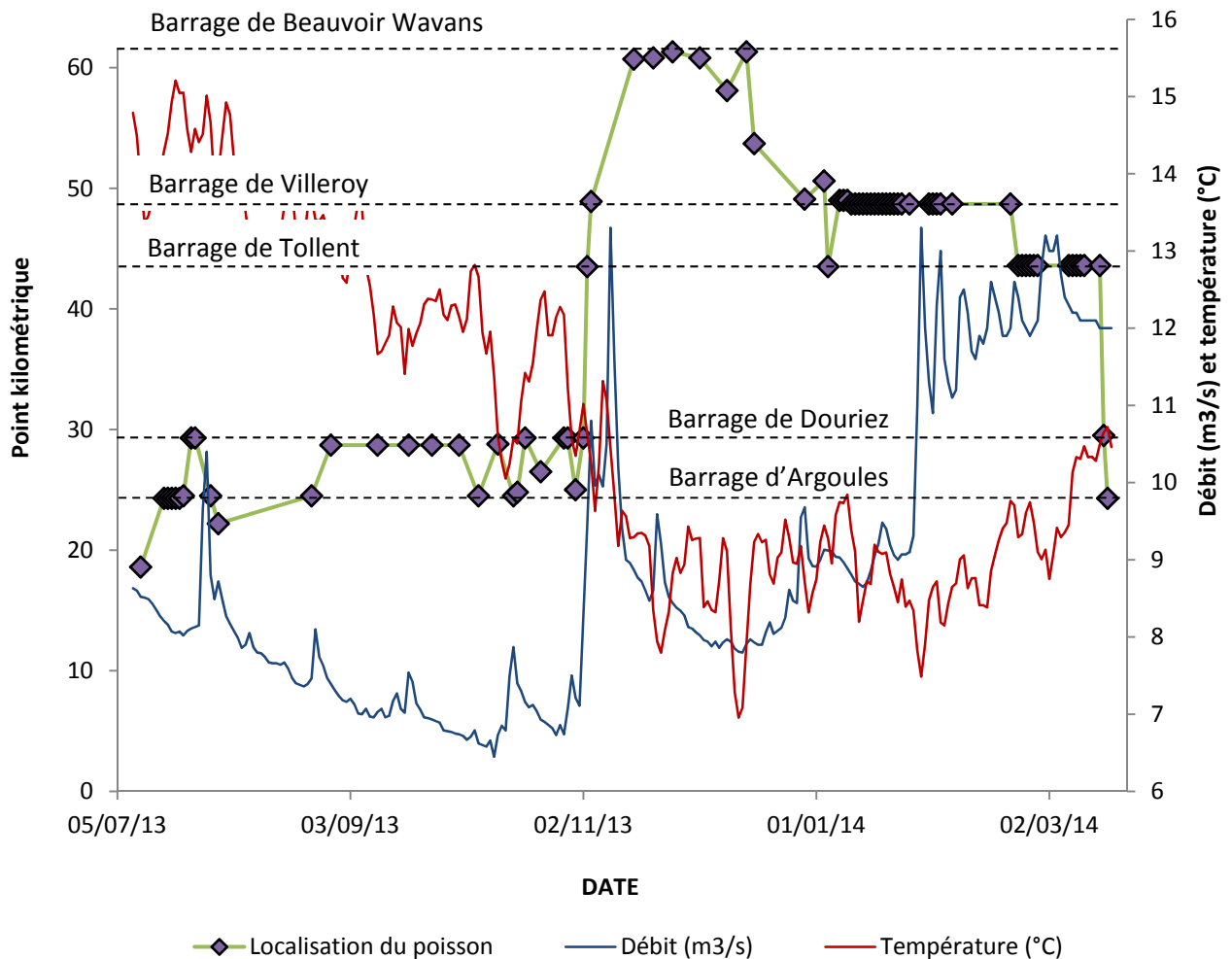
La truite de mer 50754 va progresser rapidement jusqu'à atteindre l'aval du barrage de Douriez suite au coup d'eau du mois de juillet. Après avoir bloqué quelques heures, elle va se replier plusieurs centaines de mètres en aval de l'ouvrage et ne bougera plus jusqu'à la mi-septembre. Elle va ensuite se déplacer régulièrement sur un linéaire de 4 km pendant presque deux mois, sans nouvelle tentative de franchissement de l'ouvrage de Douriez.

Elle va profiter du gros coup d'eau de novembre pour franchir les ouvrages de Douriez puis de Tollent, en parcourant pratiquement 20 km en moins d'une journée. Elle ne s'arrêtera qu'en aval du barrage de Gennes Ivergny, alors fortement colmaté suite au coup d'eau et tentera donc le franchissement par le barrage de Villeroy pendant une douzaine de jours, en vain.

A l'approche de la période de reproduction, la truite de mer va se replier sur une zone de fraye en aval sur laquelle elle sera localisée plus d'un mois, jusqu'à la fin janvier 2014. Il est probable que ce poisson se soit reproduit sur ce radier ou plusieurs nids de ponte ont été comptabilisés pendant cette période.

A partir de début février, elle va alors entamer une brutale dévalaison pour rejoindre la mer. Il est probable qu'elle ait connu quelques difficultés pour dévaler le barrage de Tollent, puisqu'elle sera enregistrée à l'amont immédiat de ce dernier pendant une dizaine de jours. Elle dévalera ensuite très rapidement le reste du linéaire et sera enregistrée aux différents récepteurs fixes.

Le radiopistage embarqué du mois de février ne permettra pas de localiser le poisson, il donc très probable que ce dernier soit retourné en mer.

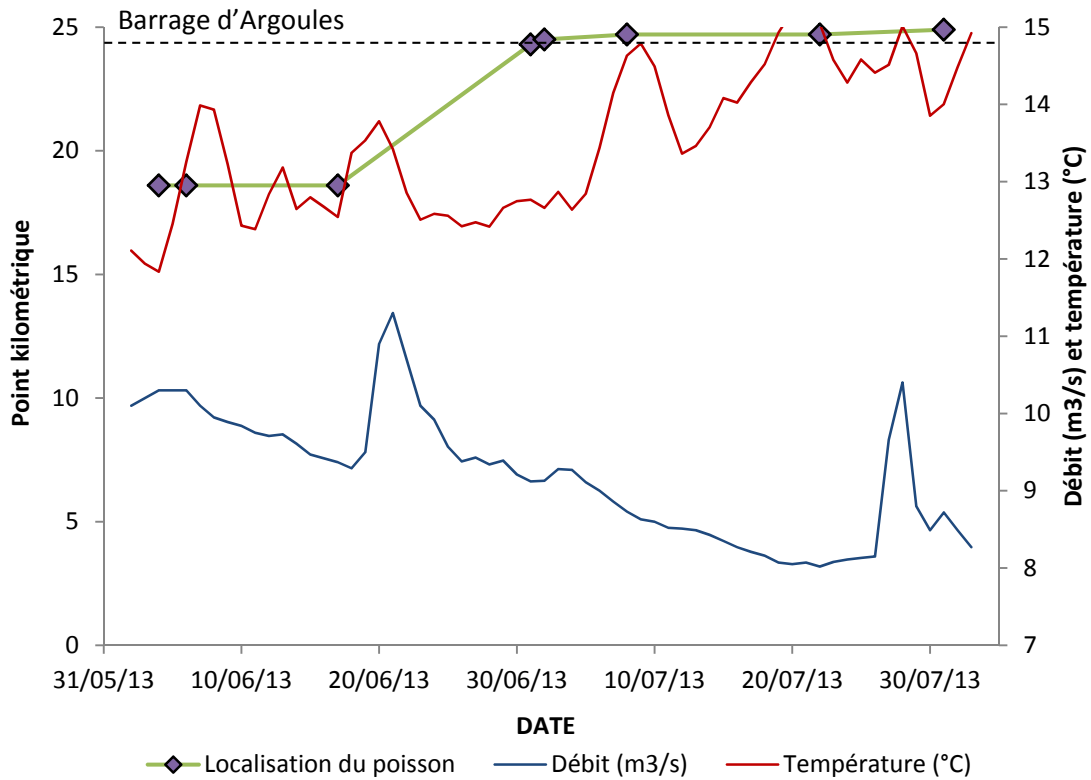


La truite de mer 50794 va rester cinq jours en aval du barrage d'Argoules, avant d'atteindre l'ouvrage de Duriez. Elle sera reçue au pied du barrage pendant plus d'une journée, avant de redévaler plusieurs kilomètres. Elle va alors être localisée sur un linéaire de 4 km en aval de l'ouvrage, dans des fosses localisées.

Avec les coups d'eau automnaux, elle va alors franchir l'ensemble des barrages de Duriez, de Tollent et de Gennes Ivergny, sans difficulté majeure. En arrivant en aval du barrage de Beauvoir Wavans, elle va être reçue au moins deux fois sur une période de vingt jours, sans réussir à franchir l'obstacle.

A partir du mois de janvier, elle va redévaler jusqu'à s'arrêter sur une zone de frayère potentielle située en aval du barrage de Villeroy. Elle n'en bougera plus pendant pratiquement deux mois et de nombreux nids de pontes apparaîtront sur cette zone pendant cette période.

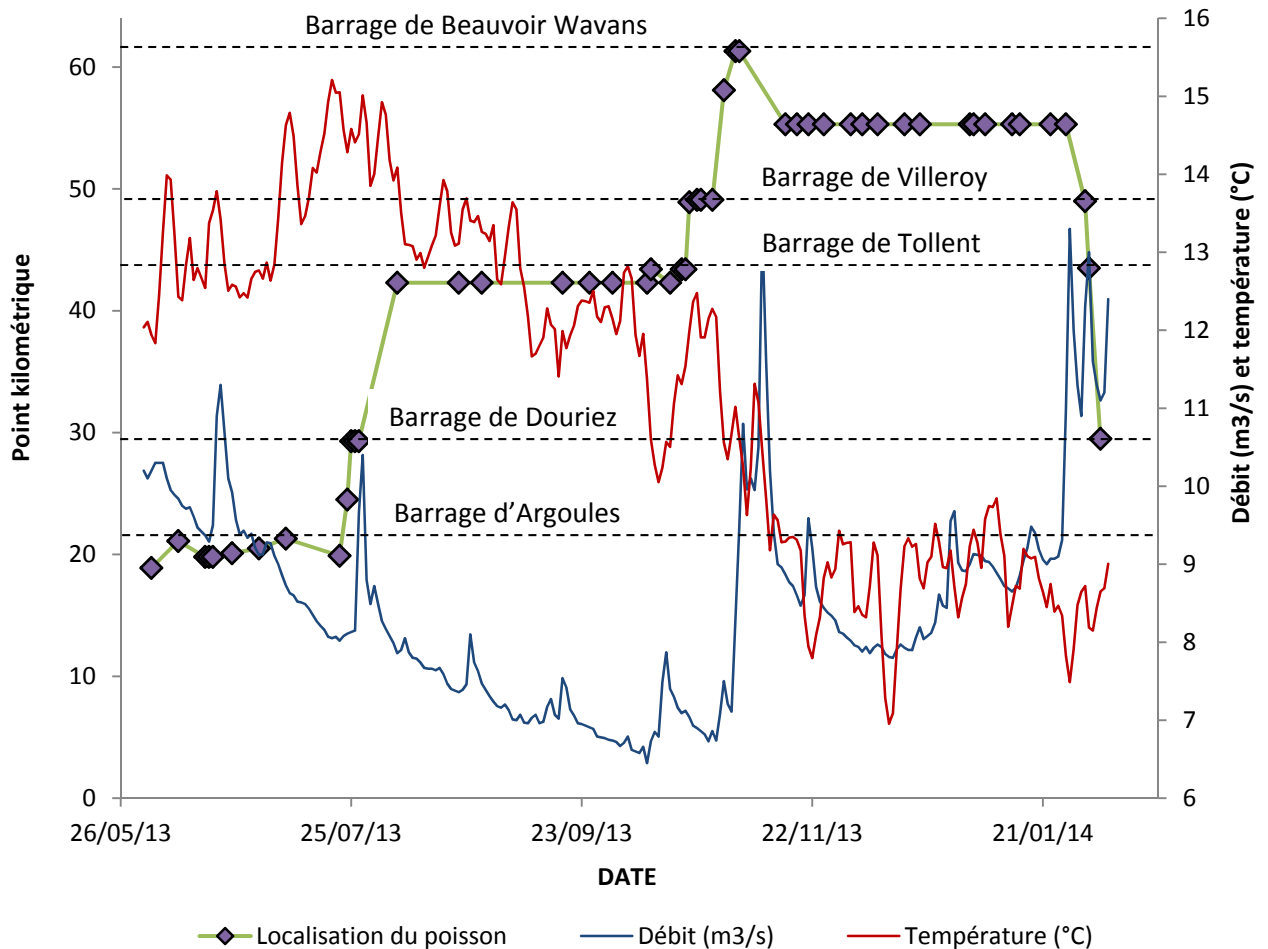
A la fin février, le poisson entame une dévalaison et va stagner une quinzaine de jours à l'amont du barrage de Tollent, peut-être à cause de difficultés pour dévaler ce dernier. Au début du mois de mars, la truite de mer va très rapidement redescendre l'ensemble du linéaire restant pour retourner en mer.



La truite de mer 50807 va rester 15 jours à proximité du site de relâcher avant de profiter d'un coup d'eau pour atteindre et franchir le barrage d'Argoules.

Elle va alors rester dans une fosse profonde située quelques centaines de mètres en amont de l'ouvrage d'Argoules, dans une fosse très profonde.

Elle sera pêchée par un pêcheur de grands migrateurs le 31 juillet dans cette même fosse (déclaration faite à la Fédération) et non remise à l'eau.



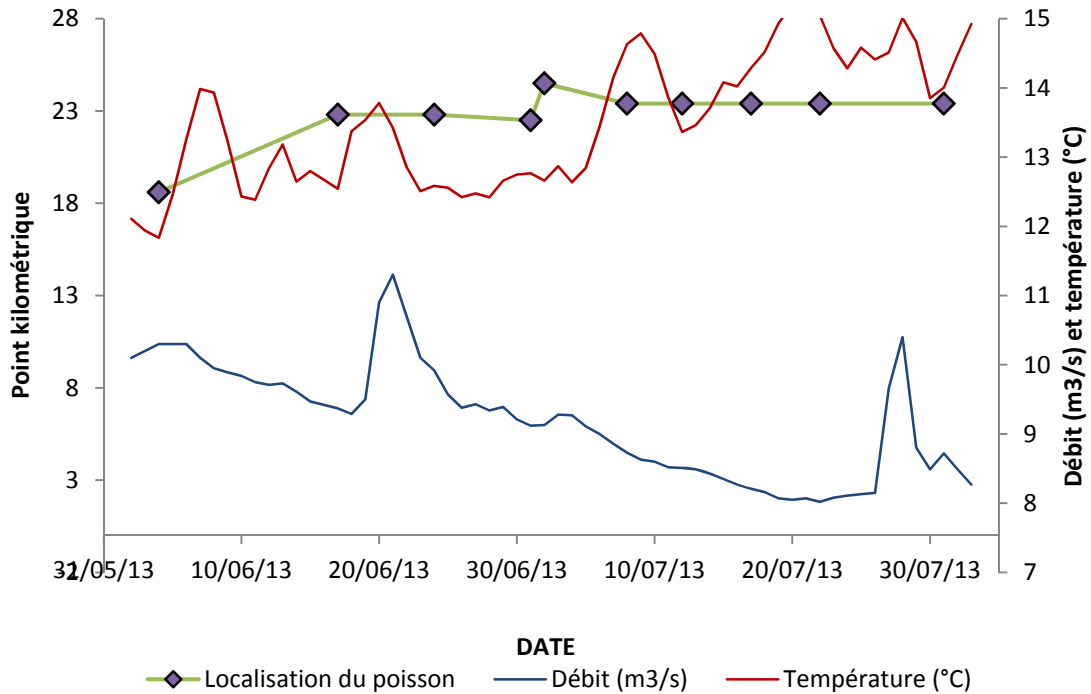
L'individu 50820 va peu progresser pendant les mois de juin et juillet et restera positionné sur différents sites situés quelques km en amont du site de relâche. Il va ensuite profiter du coup d'eau du mois de juillet pour franchir l'ouvrage d'Argoules puis celui de Douriez après avoir bloqué trois jours en aval.

Le poisson va alors entamer une pause dans sa migration au niveau d'un embâcle sur la commune de Labroye et n'en bougera plus pendant deux mois.

Au début du mois d'octobre, l'individu reprend sa migration et franchit l'ouvrage de Tollent après plusieurs tentatives sur une période de deux jours. Il va alors également franchir le barrage de Gennes Ivergny sans difficulté et rester à l'amont de ce dernier quelques jours. Stimulé par le gros coup d'eau du mois de novembre, la truite de mer va monter jusqu'à atteindre le barrage de Beauvoir Wavans, où elle restera bloquée en aval.

Elle va alors redévaler pour atteindre une zone de fraye très intéressante située sur la commune d'Auxi-le-Château (radiers des boucles de l'Authie). Elle n'en bougera pas pendant plus de deux mois et des nids de pontes feront leurs apparitions sur ce secteur pendant cette période. Au début du mois de février, elle va alors dévaler l'ensemble du linéaire et rejoindre la mer en moins de 4 jours.

Truite de mer 50834 : Marquée le 04 juin 2013 (536mm & 1922gr)

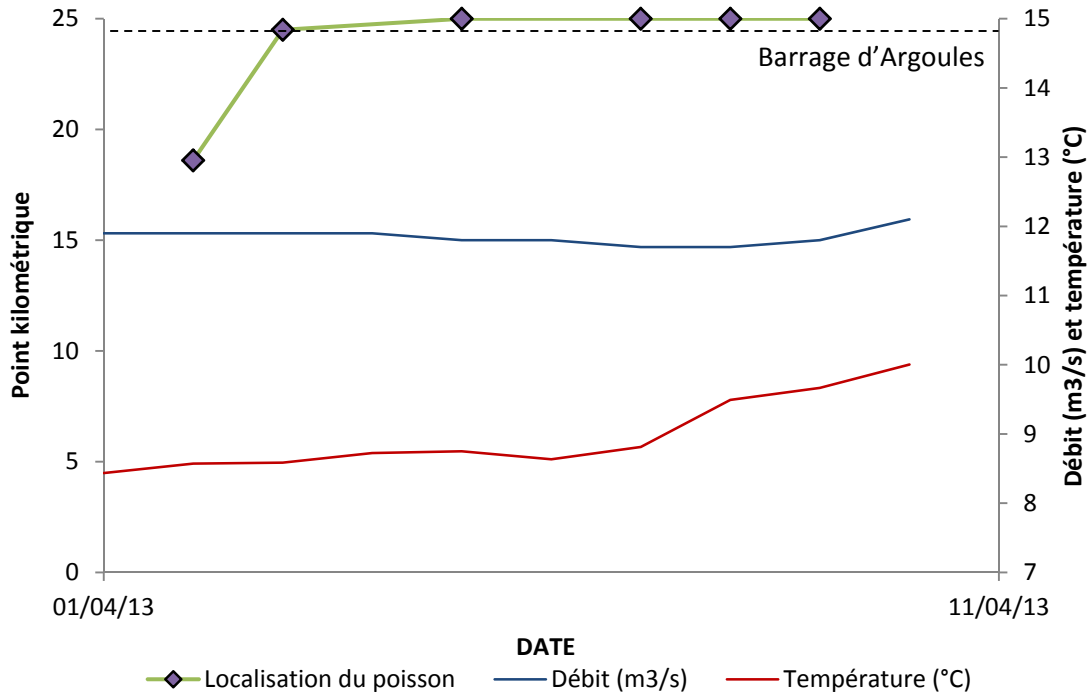


La truite de mer 50834 va rester plus d'un mois à seulement quelques kilomètres en amont du site de relâche.

L'émetteur passe en « double bip » (option mortalité) le 22 juillet 2013, indiquant que ce dernier est immobile depuis 12 heures et donc que le poisson est mort.

Aucun reste du poisson ne pourra être récupéré.

Au vu du comportement de cet individu, il est fort probable que la manipulation de marquage ait eu un impact conséquent sur sa survie.

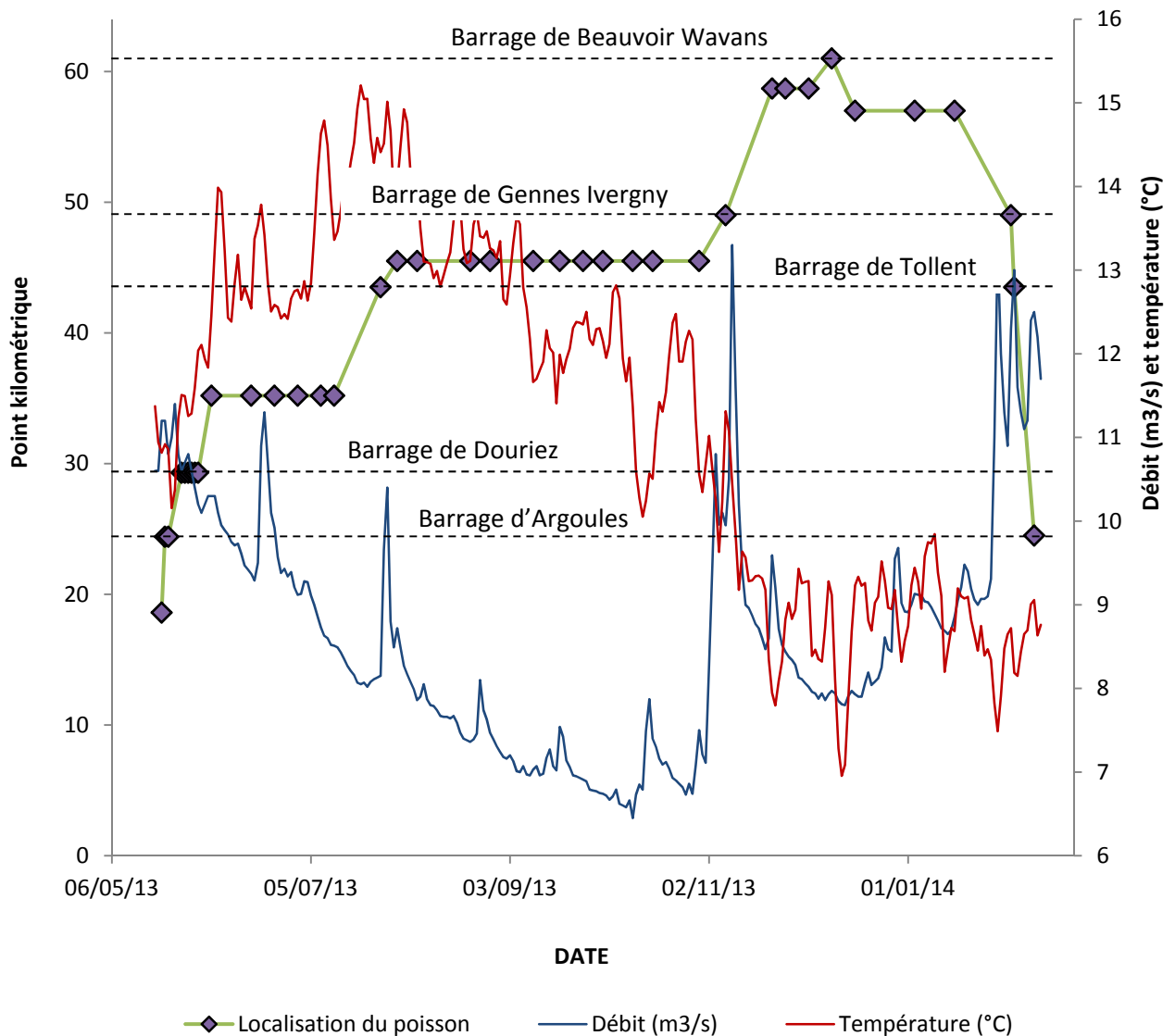


La truite de mer 50847 n'a pu être localisée que sur une dizaine de jours.

Elle va reprendre une migration rapide, franchir le barrage d'Argoules puis se stopper dans une fosse située quelques centaines de mètres en amont.

Elle n'en bougera pas pendant quatre jours puis disparaît. Le poisson ne sera pas retrouvé sur les linéaires en aval et en amont et ne sera jamais reçu sur les récepteurs fixes.

Il est probable que cet individu ait été capturé et non remis à l'eau, bien qu'aucune déclaration n'ait été effectuée à la Fédération.

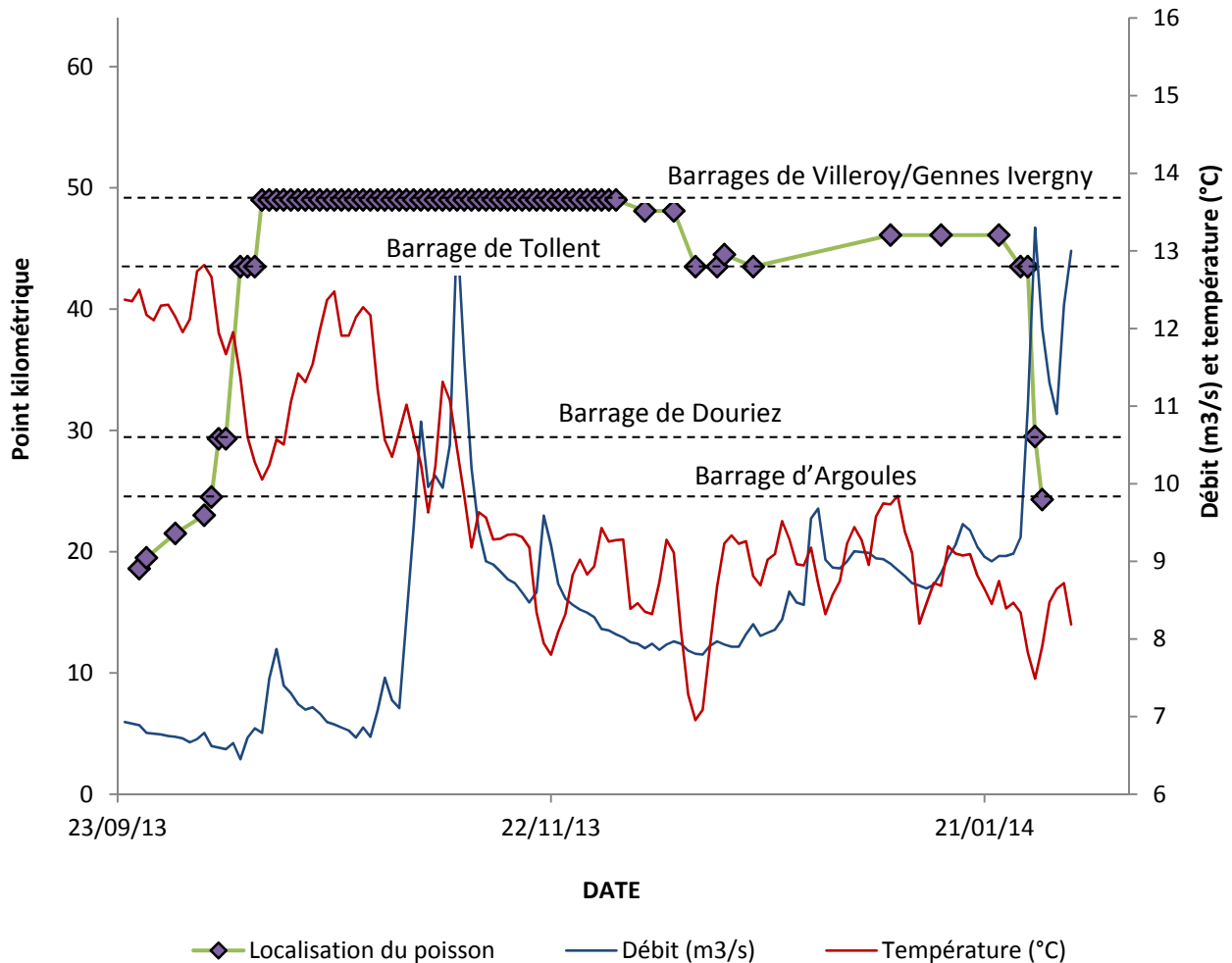


L'individu 50860 va directement reprendre une activité migratoire marquée, en franchissant rapidement le barrage d'Argoules puis celui de Douriez après quatre jours de blocage en aval. Il va alors se positionner sous une zone boisée, sur la commune de Dompierre sur Authie et n'en bougera plus jusqu'au coup d'eau du mois de juillet.

La truite de mer va franchir sans difficulté le barrage de Tollent à la fin du mois de juillet et va alors observer une pause de trois mois au niveau d'une grosse sous-berge.

Stimulée par le coup d'eau du mois de novembre, la truite de mer va reprendre sa migration et franchir le barrage de Gennes Ivergny puis atteindre l'aval de l'obstacle de Beauvoir Wavans. Elle ne franchira pas l'obstacle et se repliera 3 km en aval. Le poisson sera précisément localisé sur un radier pendant la période de reproduction.

Au début du mois de février 2014, le poisson redévale la totalité de l'Authie en une semaine, afin de retourner en mer.

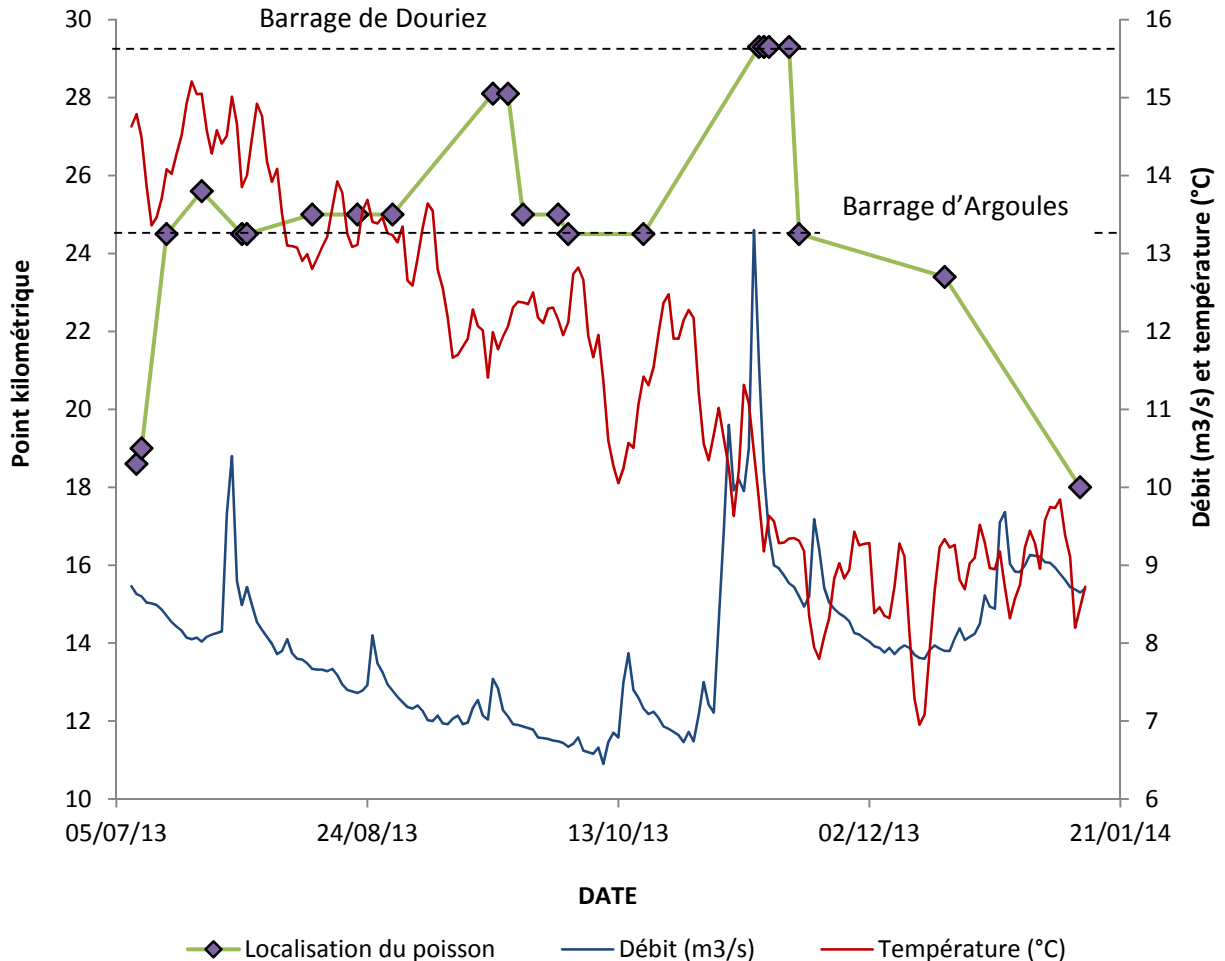


La truite de mer 50874 va reprendre rapidement sa migration et franchir les barrages d'Argoules et de Duriez. Cet individu va bloquer pratiquement 2 jours sous le barrage de Tollent puis va rapidement atteindre l'ouvrage de Villeroy. Il sera alors localisé environ 40 jours à l'aval du barrage de Villeroy.

La présence d'un radier à l'aval immédiat du barrage et l'apparition de nids sur ce site au bout d'une quinzaine de jours peuvent laisser supposer que le poisson s'est reproduit sur cette zone. Il sera également localisé à plusieurs reprises sur une autre frayère potentielle située 4 km en aval, de la mi-décembre à la fin janvier.

Suite à un coup d'eau important, le poisson dévalera les ouvrages de Tollent (après 2 jours de réception à l'amont immédiat), de Duriez puis d'Argoules.

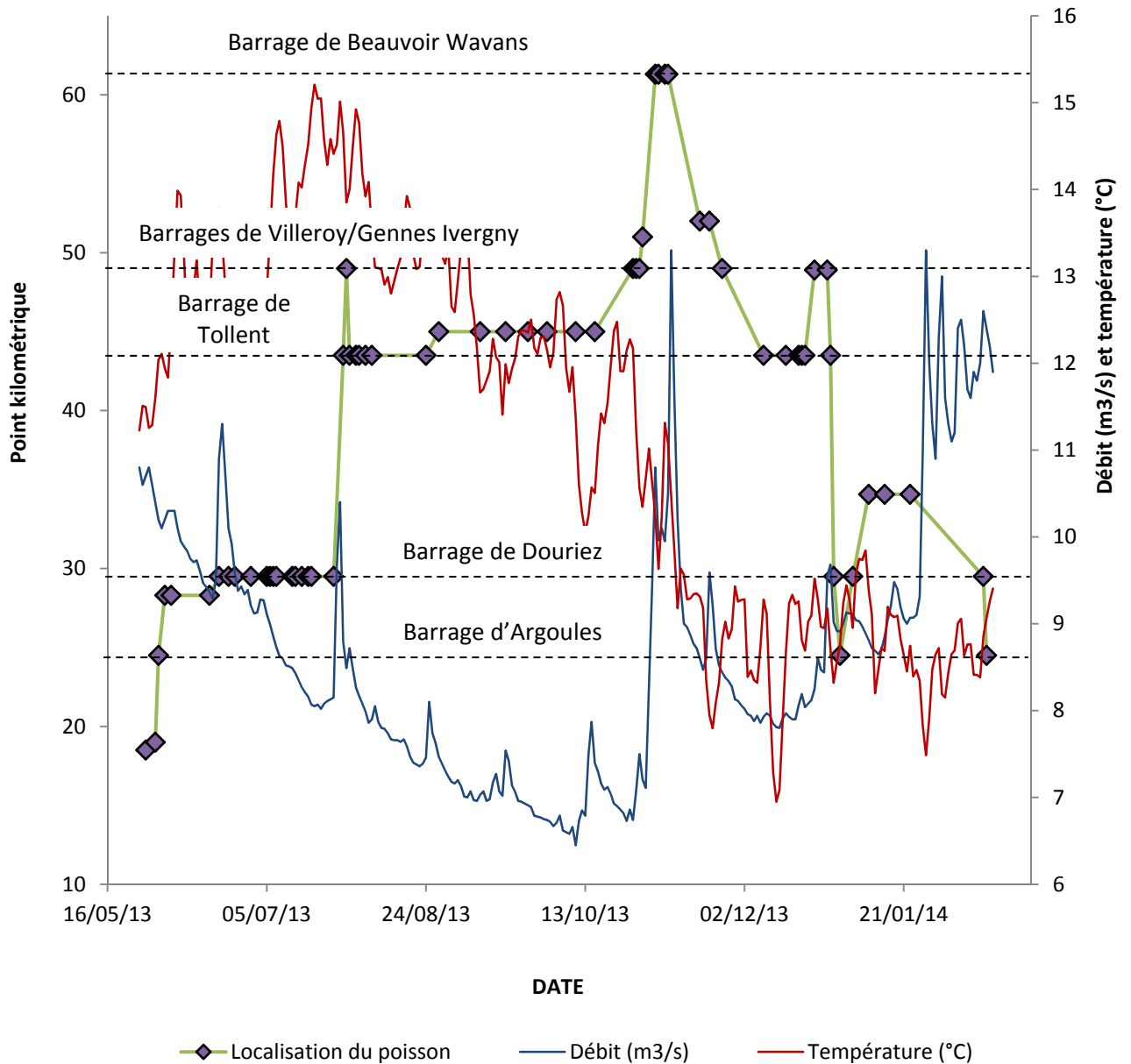
Le radiopistage embarqué du mois de février ne permettra pas de localiser le poisson, il donc très probable que ce dernier soit retourné en mer.



La truite de mer 50887 a dans un premier temps repris une migration rapide jusqu'au linéaire en amont du barrage d'Argoules. Elle va ensuite rester sur ce linéaire où elle sera localisée sur différents sites, sous des embâcles ou dans des fosses.

A la fin septembre, le poisson montera jusqu'au barrage de Douriez où il restera bloqué environ six jours, avant de redévaler sans avoir pu franchir l'obstacle. Il ne sera alors plus localisé qu'à deux reprises, une fois au mois de décembre et une fois au mois de janvier, sur des linéaires ou aucune frayère potentielle de qualité n'est disponible.

Le radiopistage embarqué du mois de février ne permettra pas de localiser le poisson, il donc très probable que ce dernier soit retourné en mer.



La truite de mer 50900 va rapidement atteindre le linéaire en amont de l'ouvrage d'Argoules. Stimulée par un premier coup d'eau début juillet, elle va tenter de franchir le barrage de Douriez. Elle n'y parviendra qu'au coup d'eau suivant, trente-cinq jours plus tard.

Le poisson va rapidement progresser jusqu'à atteindre l'amont du barrage de Tollent et va stopper sa migration en bloquant sur le barrage de Gennes Ivergny alors fortement colmaté suite au coup d'eau. L'individu va alors redévaler et stagner une quarantaine de jours dans le bief amont du barrage de Tollent.

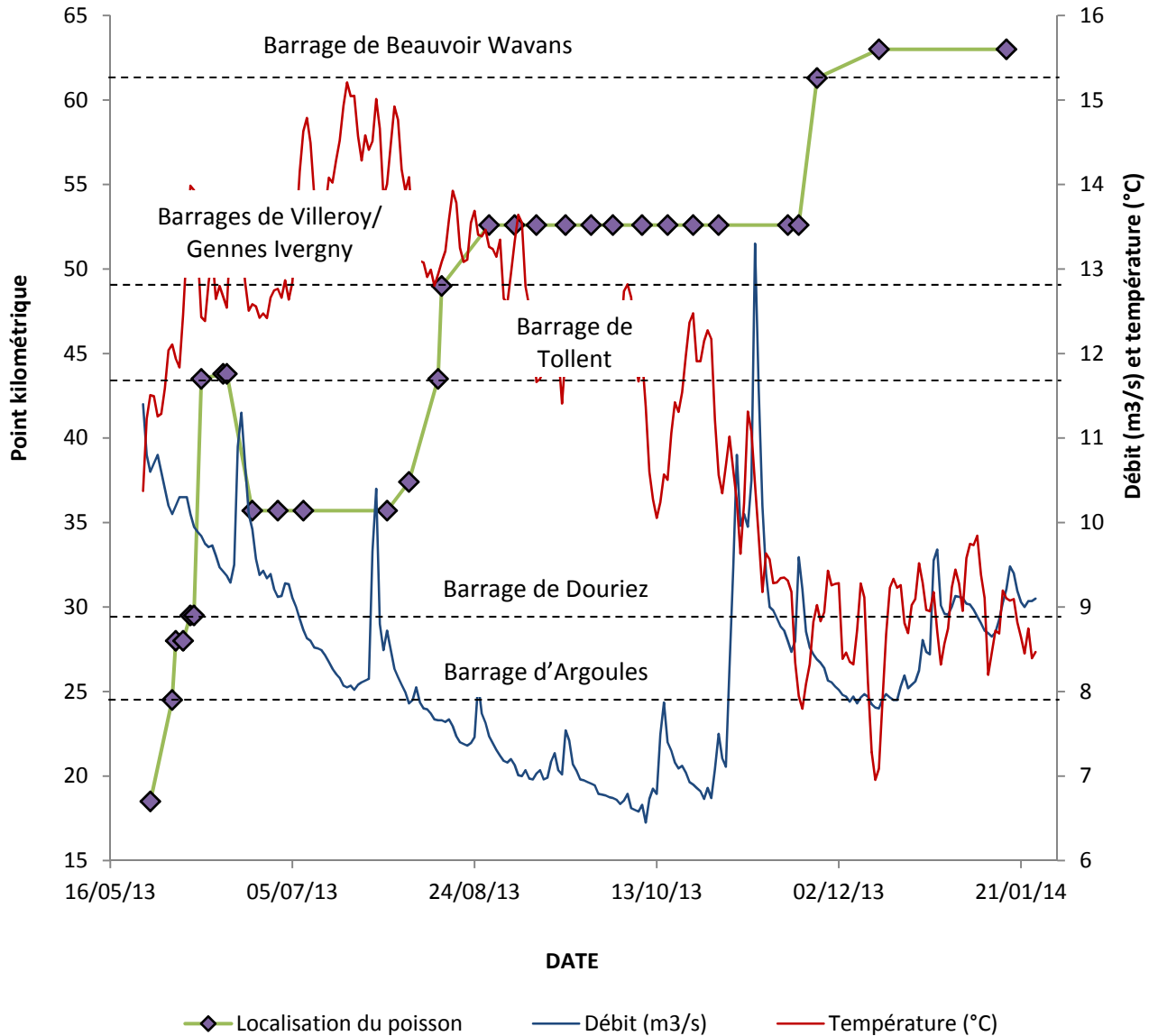
Suite au coup d'eau de la fin du mois de novembre, le poisson va franchir l'obstacle de Gennes Ivergny, après avoir tenté le franchissement de l'ouvrage de Villeroy en vain pendant deux jours.

Il va rapidement atteindre l'ouvrage de Beauvoir Wavans, qu'il n'arrivera pas à franchir malgré au moins quatre montées au pied du barrage sur une période de cinq jours.

La truite de mer va alors entamer une rapide dévalaison, probablement à la recherche d'une zone de reproduction favorable. Entre début décembre et fin janvier, elle va adopter un comportement de montaison/dévalaison des différents obstacles.

A la mi-février, le poisson va dévaler l'ouvrage de Douriez puis d'Argoules.

Le radiopistage embarqué du mois de février ne permettra pas de localiser le poisson, il donc très probable que ce dernier soit retourné en mer.



L'individu 50914 va reprendre une montaison rapide jusqu'en amont de l'ouvrage d'Argoules. Après une pause de quatre jours sur le linéaire entre les ouvrages d'Argoules et de Duriez, la truite de mer va progresser jusqu'en amont du barrage de Tollent sans difficulté majeure.

Suite au coup d'eau de début juillet, elle redévale jusqu'à la commune de Dompierre et va se positionner à l'aval d'un pont dont elle ne bougera plus pendant plus d'un mois.

A la fin août, l'individu reprend sa montaison et franchit le barrage de Tollent, puis celui de Gennes Ivergny et va alors rejoindre une zone boisée sur la commune de Willencourt. Elle va alors observer une pause marquée dans une petite fosse pendant 3 mois. Durant cette période, elle ne sera pas localisée autre part que dans cette fosse.

Stimulé par le coup d'eau du mois de novembre et par l'approche de la période de reproduction, le poisson va reprendre une montaison marquée jusqu'au barrage de Beauvoir Wavans. Ce sera le seul individu de l'étude qui réussira à franchir cet obstacle, très probablement en se frayant un chemin à travers les vannes colmatées.

A la mi-décembre, le poisson est localisé à environ 1,5 km en amont du barrage de Beauvoir Wavans. Il sera à nouveau localisé sur ce même site à la mi-janvier mais avec l'émetteur passé en « double bip » (option mortalité), indiquant que ce dernier est immobile depuis 12 heures et donc que le poisson est mort.

Aucun reste du poisson ne pourra être récupéré.

Cette truite de mer ne sera jamais localisée à proximité d'une frayère potentielle. De nombreuses zones existent en amont du barrage de Beauvoir Wavans, il est donc possible que l'individu soit mort après reproduction. Il est aussi possible qu'il n'est pas trouvé de partenaire potentiel au vu des difficultés de franchissement observées au barrage de Beauvoir Wavans. Enfin, il a aussi pu rencontrer des difficultés à dévaler ce même obstacle après reproduction ou non.